

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## **Arrêté modifiant l'arrêté du 23 juin 2010 portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité santé publique vétérinaire**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2010 portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité santé publique vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le 1<sup>o</sup> de l'article 1er de l'arrêté du 23 juin 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

#### **« 1<sup>o</sup> en qualité d'enseignants-chercheurs :**

M. Berny (Philippe) ;

M. Brugère (Hubert) ;

Mme Dufour (Barbara) ;

M. Lacheretz (Antoine) ;

Mme Magras (Catherine) ;

Mme Ruvoen (Nathalie). »

### Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **24 AVR. 2013**

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

**L'adjointe au directeur général  
Chef du service de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation**

Mireille RIOU-CANALS

**Valérie BADUEL**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

**portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité gestion de la santé des bovins**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé des bovins :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

Mme Arcangioli (Marie-Anne) ;

M. Guatteo (Raphael) ;

M. Millemann (Yves) ;

M. Schelcher (François).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Alzieu (Jean-Pierre) ;

M. Camuset (Philippe) ;

M. Roch (Nicolas) ;

M. Salat (Olivier).

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le            **24 AVR. 2013**

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

**L'adjointe au directeur général  
Chef du service de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation**

Mireille RIOU-CANALS



**Valérie BABUEL**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

### portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité médecine du comportement des animaux domestiques

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité médecine du comportement des animaux domestiques :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

Mme Combrisson (hélène) ;

Mme Escriou (Catherine) ;

Mme Gilbert (Caroline) ;

M. Lefebvre (Hervé) ;

Mme Siliart (Brigitte).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Diaz (Christian) ;

Mme Diederich (Claire) ;

Mme Pillonel (Colette) ;

Mme Titeux (Emmanuelle) ;

Mme Viera (Isabelle).

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

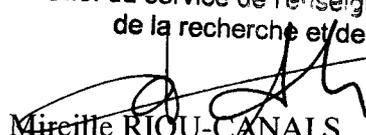
Fait le **24 AVR. 2013**

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,  
Adjointe au directeur général

**Chef du service de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation**

  
Mireille RIOU-CANALS

**Valérie BADUEL**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

### portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité dermatologie vétérinaire

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 13 février 2013

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité dermatologie vétérinaire :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

M. Bourdeau (Patrick) ;

Melle Cadiergues (Marie-Christine) ;

M. Lloyd (David) ;

Mme Marignac (Geneviève) ;

M. Pin (Didier).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Beco (Luc) ;

M. Bensignor (Emmanuel) ;

Mme Degorce (Frédérique) ;

Mme Feuilhade (Martine) ;

Mme Laffort (Catherine) ;

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 24 AVR. 2013

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général  
Chef du service de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANALS



Valérie BADUEL

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

**portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en production porcine**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 3 octobre 2012,

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée.

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en production porcine :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

Mme Belloc (Catherine) ;

M. Martineau (Guy-Pierre) ;

M. Demont (Pierre) ;

Mme Laitat (Martine).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Lebret (Arnaud) ;

M. Gambade (Patrick) ;

M. Morvan (Hervé) ;

M. Leneveu (Philippe).

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 octobre 1996 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le                    **24 AVR. 2013**

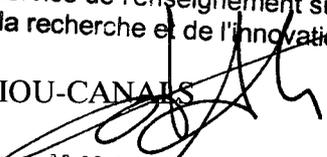
Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

L'adjointe au directeur général  
Chef du service de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

Mireille RIOU-CANAIS



**Valérie BADUEL**